



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES SERVICES DE L'AGGLOMERATION VALENTINOISE**

50, rue Denis PAPIN
26000 VALENCE
Tél: 04.75.81.30.30
Fax : 04.75.40.92.22
Mail marches@valence-major.fr

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE
PROCEDURE ADAPTEE**

2009TU02

**FOURNITURE ET LIVRAISON
de
MATERIELS INFORMATIQUES**

**Date et heure limites de réception des Offres
lundi 20 avril 2009 à 11 h 45**

REGLEMENT DE CONSULTATION

CHAPITRE I

GENERALITES

L'établissement public de coopération intercommunale, Valence Major, est autorité organisatrice des transports urbains sur le périmètre (PTU) couvrant les sept communes de l'agglomération (Valence, Bourg-lès-Valence, Cornas, Guilherand-Granges, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, et Saint-Péray). A ce titre il est propriétaire de l'ensemble des moyens matériels et installations utiles à l'exploitation, laquelle fait l'objet d'un contrat de délégation de service public. Véolia Transport Valence, filiale du Groupe Véolia Transport, assure ainsi le service de transport public urbain du réseau CTAV pour le compte de Valence Major.

Valence Major a décidé, dans le cadre de la maintenance du parc informatique mis à la disposition de Véolia Transport Valence, à qui a été confiée la gestion du réseau CTAV, de procéder au renouvellement partiel du matériel et de répondre aux nouveaux besoins émergents en matériels informatiques et logiciels.

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ

Syndicat Intercommunal des Services de l'Agglomération Valentinoise VALENCE MAJOR.

ARTICLE 2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet :

- la fourniture de micro-ordinateurs,
- la fourniture d'un serveur,
- la fourniture de différents périphériques,
- la fourniture de périphériques réseaux.

ARTICLE 3 . DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le marché est décomposé en **trois (3) lots** et comporte **une seule tranche** :

- lot n°1 : matériel et operating system,
- lot n°2 : serveur,
- lot n°3 : périphériques réseau,

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats pourront présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement conjoint ou solidaire. Aucune forme de groupement est imposée par l'entité adjudicatrice.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

ARTICLE 4 . DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DOCUMENTS ADDITIONNELS – CONDITIONS

D'OBTENTION

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur le site Internet de Valence Major ([http://www.valence-major.fr/rubrique Marchés Publics, Appel d'Offres](http://www.valence-major.fr/rubrique_Marchés_Publics_Appel_d'Offres)). Dans ce cas, l'opérateur économique doit fournir outre son identité et coordonnées, une adresse électronique fiable permettant à l'entité adjudicatrice, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance électronique.

Le dossier peut également être obtenu sur support papier en adressant une demande écrite, (courrier uniquement) aux coordonnées indiquées en page de garde du présent document.

Pour télécharger les documents autres que le règlement de la consultation, les opérateurs économiques s'identifient. Ils indiquent le nom de la personne physique chargée de leur téléchargement ainsi qu'une adresse électronique permettant à l'entité adjudicatrice, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance électronique avec l'opérateur économique concerné.

Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique. La responsabilité de la personne publique ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utiles.

ARTICLE 5 PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- ⇒ Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;
- ⇒ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;

- ⇒ Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- ⇒ L'acte d'engagement établi selon le modèle ci-joint, daté et signé par le représentant légal du candidat signataire du marché ;
- ⇒ Le présent Cahier des Charges Particulières à accepter sans modification, daté et signé ;
- ⇒ La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) datée et signée ;
- ⇒ Un descriptif technique de la proposition ;
- ⇒ un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- ⇒ Ainsi que tout document jugé utile par le candidat.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

ARTICLE 6 JUGEMENT DES OFFRES

Les offres ne pourront être prises en compte qu'à la condition formelle que l'ensemble des documents susvisés ait été produits.

L'entité adjudicatrice retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- **Valeur technique : 55 %**
- **Prix des prestations : 45 %**

Le critère valeur technique sera apprécié en fonction des éléments contenus dans le descriptif technique établi par le candidat.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit de négocier avec le(s) candidat(s) et peut à tout moment décider de ne pas donner suite à la consultation.

ARTICLE 7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'offre est transmise sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**FOURNITURE ET LIVRAISON
DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES**

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président
SISAV - VALENCE MAJOR
50, rue Denis PAPIN
26000 VALENCE**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des concurrents.

Pour les réponses par voie électronique, le candidat doit se procurer une signature électronique s'il n'en possède pas encore. Cette signature doit faire partie de la famille des certificats référencés par le minefi, qui peut être consultée à l'adresse suivante :
<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Le niveau d'exigence de la signature électronique est de niveau 2. Les fichiers acceptés sont de type : word, excel, pdf, jpeg, mpeg, bmp, tif.

L'utilisateur muni de la même adresse fournie lors du téléchargement des documents, doit retourner sur le site Internet (<http://www.valencemajor.fr/rubrique>, Marchés Publics-Appel d'offres) et cliquer sur l'onglet réponse. Il télécharge, installe et configure l'application : Keyvelop et suit les instructions.

Copie de sauvegarde :

« Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 11. »

ARTICLE 8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour formaliser leurs propositions au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Monsieur le Président
SISAV - VALENCE MAJOR
50 rue Denis Papin - 26000 VALENCE
Tél : 04.75.81.30.30
Télécopie : 04.75.40.92.22
Mail : marches@valence-major.fr

Toute demande de renseignement devra nécessairement être formulée par écrit (courrier, courriel ou télécopie) et en langue française. Il ne sera donné aucune suite aux demandes formulées par téléphone.